



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

Objet : Rentrée scolaire 2026/2027

Réf : TR/FR/JL

Dossier suivi par :

La Tour du Pin, le 30 juin 2026

Madame, Monsieur,

RENTÉE SCOLAIRE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026

CAPA 2^{ème} année

1^{ère} et Term BAC PRO « Conduite Productions Horticoles »

1^{ère} et Term BAC PRO « Technicien Conseil Vente Univers de Jardin »

1^{ère} et Term BAC PRO « Technicien Conseil Vente en Animalerie »

Comme suit :

08h00-08h30 : Accueil des élèves internes à l'internat et placement dans les chambres.

08h30-09h50 : Accueil des élèves par le professeur principal

10h10-12h00 : Début des cours

12h : Repas des demi-pensionnaires et internes au restaurant scolaire.

13h15-17h15 : Cours selon emploi du temps.

Les élèves devront avoir comme matériel obligatoire :

- Pour tous les élèves :
 - 1 cadenas
 - 1 cahier de texte
 - matériel d'écriture
- Les fournitures scolaires seront demandées à la rentrée par chaque professeur, selon leurs exigences.

- Tous les élèves devront avoir obligatoirement leur carte « Pass'Région » le jour de la rentrée. Elle vous permettra, entre autre, l'accès à la restauration du lycée ainsi que l'obtention de multiples avantages. De plus, son renouvellement se fera par notre intermédiaire dès la rentrée.

Afin de commander cette carte sur le site de la Région, vous aurez besoin :

- code établissement : TAPU007

- Pour les internes :
 - 1 paire de draps (dessous / dessus ou housse de couette)
 - 1 couverture ou 1 couette
 - 1 oreiller et sa taie
 - 1 cadenas
 - 1 nécessaire de toilette

Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des stages. Nous vous invitons dès maintenant à faire une démarche auprès de professionnels pour les stages de votre enfant. **Attention** ce calendrier pourra être amené à être modifié pour les classes de CAPA 2, 1ères et Terminales (compensation des stages non réalisés sur l'année 2025-2026).

Vous serez informés au cours du 1^{er} trimestre des dates de conseils de classe et des dates de réunions parents-professeurs.

Seule l'attestation d'assurance scolaire et le dossier de demande de bourse (cerfa n° 11779-12) pourront nous être fournis le jour de la rentrée scolaire.

En cas de non fourniture, aucun certificat de scolarité au nom de l'enfant ne sera délivré à la famille à la rentrée scolaire

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

L Conseiller Principal d'Education,
J. LEGRAND

